Compte-rendu de la réunion extraordinaire

Du Comité Social Économique du 30/03/2026

Étaient présents :

MM.	*VEGLIA, BARRET, RAPEAUD (TEAMS), FAITA, GERMAIN*
Mme	*BOUCHER, COMBE*
MM.	*BLEY, CALID (TEAMS), GUEDES (TEAMS), DEL GUIDICE, DEMANDOLX, VASLIN, GIROUSSENS, OLLIVIER (TEAMS), FRATANI*

Excusés :

M.	

Sandrine BOUCHER ouvre la séance de la réunion CSE d'ADF Utilities par le premier point de l'ordre du jour, à 9h10.

ORDRE DU JOUR

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées.)

Points portés par la direction et points portés par la CFDT : ***3***

1. Bilan de l'accord de substitution du 25 novembre 2024 des élus ***3***

2. Règle d'acquisition des RTT ***3***

3. Clarification attendue concernant le périmètre CSC ***3***

4. Point sur le calendrier social 2026 du groupe et de notre entité ***6***

Questions pour le responsable département rémunération et avantages sociaux ***6***

5. Pourriez-vous nous donner le taux et la règle appliqués depuis début 2025 pour les heures supplémentaires au-delà des 33h36 minutes pour les personnes en 2*12 ? Nous attendons un retour du service paie depuis le 12/02/2026 ***7***

6. Le personnel en 2*12 travaillant en équipe successive et continue de 12h par quart, doivent passer les consignes en-dehors de leur poste. Comment doit être pointé ce temps supplémentaire ? Environ 30 minutes par quart et par agent ***7***

7. Comment se fait-il que les personnes travaillant de nuit aient systématiquement 2 minutes de retirées sur la période majorée à 15 % entre 21h et 6h depuis début 2025 ? ***7***

8. Les CP posés sont-ils bien comptabilisés en heures de travail effectif ? Ces heures entrent dans le calcul des heures supplémentaires et du temps de travail des salariés ***7***

9. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur les journées/demi-journées posées pour enfant malade et en faire la diffusion aux salariés ? ***7***

10. Questions diverses ***8***

Un Représentant – RH : Je rappelle que cette réunion est organisée à la demande des partenaires sociaux, et qu'elle vise à traiter définitivement des sujets qui reviennent de façon récurrente lors des CSE.

POINTS PORTES PAR LA DIRECTION ET POINTS PORTES PAR LA CFDT :

1. ***BILAN DE L'ACCORD DE SUBSTITUTION DU 25 NOVEMBRE 2024 DES ELUS***
2. ***REGLE D'ACQUISITION DES RTT***
3. ***CLARIFICATION ATTENDUE CONCERNANT LE PERIMETRE CSC***

Ces points font l'objet d'un traitement conjoint.

Un représentant CFDT *[0h05'42]* : Dès l'accord tripartite, une relation de confiance avait été mise en place. Or lorsque nous avons signé l'accord de substitution, une coquille portant sur le montant net des primes de postes est apparue ; nous avons donc signé un avenant pour la rectifier. Nous avons le sentiment que la confiance est désormais rompue, et que nous « *tournons en rond.* »

Nous souhaiterions conclure un avenant et reprendre une négociation pour éclaircir différents points :

- ✓ Les RTT : nous avons l'impression que nous nous sommes faits berner au moment de la signature, avec les « *38 XX* » calculés en heure. La première année, ce sont des JRTT qui étaient pris en compte, puis nous sommes passés en heures. De plus, sur la dernière feuille de paie, il était inscrit « *12 jours* » de RTT ;
- ✓ Le sentiment d'appartenance au Groupe : les personnels ne comprennent pas que nous ayons signé un accord Groupe au sujet de la prime de travail posté, puis qu'on leur dise qu'ils font partie d'ADF Utilities, et non du Groupe ;
- ✓ Une prime relative au nucléaire : une négociation devait se tenir au sujet d'une prime nucléaire, qui n'a finalement pas eu lieu. Les salariés constatent au pointage que des primes sont accordées dans le groupe ADF, et ils n'y ont pas droit au motif qu'ils ne feraient pas partie du Groupe.

Un représentant CFDT *[0h11'36]* : Au départ, nous avions noué une relation de confiance. Pour notre part, nous avons tenu notre parole. Toutefois, nous constatons que cette relation ne fonctionne pas aujourd'hui. Nous n'avons plus vu M. RAPEAUD depuis.

Un Représentant - Direction: Pour information, je ne suis plus salarié du groupe ADF. Je viens aujourd'hui pour assurer du « *SAV* » sur une mission qui est close depuis deux ans.

Par ailleurs, je n'ai jamais travaillé sur l'accord de substitution avec vous. Je souhaite vous témoigner du fait que la relation de confiance et la parole donnée ont une valeur.

Un représentant CFDT *[0h15'46]* : S'agissant des 2x12, l'accord prévoit une demi-heure payée pour le passage de poste. Or cette mesure n'a jamais été mise en place.

Un représentant CFDT *[0h17'02]* : L'accord de substitution portait sur l'harmonisation du statut des salariés d'ADF Utilities avec le Groupe. A l'époque, le montant de la prime de poste qui avait été acté dans l'accord QVCT s'élevait à 9,23 €. Or aujourd'hui, cette prime est passée à 10 €, et l'on nous dit que nous n'y avons pas droit.

Par ailleurs, la problématique liée au pointage, qui date de janvier 2024, n'a toujours pas été résolue. Pourtant, nous avons demandé à venir vous aider, notamment sur le sujet du pointage du personnel 2x12 et sur les primes à mettre en place.

Un intervenant - Direction *[0h18'25]* : Je ne connais pas les points que vous soulevez ici. Je veux bien les prendre, et que nous les regardions ensemble.

Un représentant CFDT *[0h21'21]* : Aujourd'hui, nos revendications portent sur la prime nucléaire et sur les primes ADF : faisons-nous ou non partie du Groupe ADF ? Dans les centrales, des salariés constatent que leurs collègues, qui effectuent le même travail, touchent une prime DATR, et se demandent pour quelle raison ils ne la perçoivent pas.

Il s'y ajoute la problématique des RTT. L'accord de substitution reprend les questions relatives aux 2x12, qui font partie de ce sujet.

Nous sommes ici présents pour essayer d'éviter que ces problématiques ne mènent à un conflit. Selon nous, la solution consiste en un avenant.

Un Représentant - Direction: Je ne comprends pas pourquoi vous affirmez que vous ne faites pas partie du groupe ADF.

Un représentant CFDT *[0h23'17]* : Nous avons travaillé sur l'accord posté des 2x12. Or il nous a été dit en CSE que nous n'y avions pas droit, au motif que nous ne faisons pas partie du CSC.

Un Représentant - Direction: Du CSC, pas du Groupe.

Un intervenant - Direction *[0h24'03]* : Ce n'est pas pareil. Toutes les entités des filiales françaises ne font pas partie du CSC.

Un représentant CFDT *[0h25'05]* : Le problème n'est pas tant celui de l'appartenance au Groupe que de l'harmonisation. Dans l'accord de substitution, la prime de poste a été étudiée par rapport à l'accord QVCT. Celle-ci avait été fixée à 9,23 € ; elle avait été affichée en net, et nous l'avons faite passer en brut.

Un intervenant - Direction *[0h26'23]* : Il s'agissait de la valeur plafond de tous les accords postés qui existaient à l'époque.

Un représentant CFDT *[0h26'41]* : Par la suite, il nous avait été dit que lorsque cette prime serait renégociée, ce serait « *gagnant-gagnant* » pour nous. Nous avons alors demandé en CSE quand cette prime, qui était basée sur la QVCT (harmonisation des filiales du Groupe) serait revalorisée, car notre accord de substitution est également une harmonisation par rapport au Groupe.

Un Représentant – Direction *[0h29'53]* : Lors de la négociation de l'accord de substitution, je vous avais dit que son objectif était de vous rapprocher du cadre social d'ADF Nucléaire, avant d'envisager une fusion dans le futur. Le cadre social comprenait notamment l'organisation du temps de travail (les 35 XX). J'ai expliqué plusieurs reprises ce que cela signifiait, ainsi que les modalités d'acquisition des RTT.

Lorsque nous avons négocié le montant de 9,23 €, je vous ai dit que ceci était en cours de négociation au CSC, et qu'il s'agissait *a priori* du plafond que nous allions fixer. Nous avons signé l'accord de substitution avant l'accord posté, et il s'avère que les négociations du CSC ont abouti à un montant de 10 € ; je ne pouvais pas l'anticiper.

Un représentant CFDT *[0h31'54]* : A l'époque, vous aviez dit que ce montant serait revalorisé en fonction des négociations du CSC.

Un Représentant - Direction *[0h32'23]* : Si vous souhaitez une harmonisation, celle-ci doit porter sur tous les sujets : vous ne pouvez pas le souhaiter pour un certain sujet, et pas pour un autre. Par exemple, pour la mutuelle, vous vous trouvez dans un régime dérogatoire par rapport au Groupe.

Un représentant CFDT *[0h33'04]* : Lorsque vous nous avez présenté votre calcul lié aux RTT, nous vous avons fait confiance. Or nous avons le sentiment de nous être « *faits avoir* », car ce sont 12 jours qui sont indiqués sur la fiche de paie, et non 14. Peut-être qu'une action

sera menée au tribunal. Quant à la mutuelle, il devait s'en négocier une au niveau du Groupe. Nous l'avons reportée d'un an dans l'attente de ces négociations.

Un Représentant - Direction *[0h34'13]* : Si vous souhaitez une harmonisation au niveau du CSC, il faudra passer par un avenant global : vous ne pouvez pas harmoniser vers le haut uniquement ce qui vous arrange.

Un représentant CFDT *[0h35'10]* : Vous êtes en train d'affirmer que si nous nous entrions au CSC, nous perdrions des avantages (accord d'intéressement, etc.). Or M. ELIAYAN s'était engagé à les préserver devant l'ensemble des salariés.

Un Représentant - Direction *[0h35'35]* : L'engagement portait sur le maintien du pouvoir d'achat.

Un représentant CFDT *[0h38'07]* : M. VEGLIA nous a dit que la fusion entre ADF Utilities et ADF Nucléaire n'aurait pas lieu dans l'immédiat, ce que nous comprenons. Toutefois, nous souhaitions négocier la prime DATR liée au nucléaire, qui est déjà en place chez ADF.

UN REPRÉSENTANT - DIRECTION: La prime DATR est une prime EDF ; elle ne s'applique pas au CEA. Il est compliqué de fusionner ADF Nucléaire et ADF Utilities car ADF Utilities a des avantages très supérieurs à ADF Nucléaire.

Un représentant CFDT *[0h42'10]* : Dans le cadre des 35 heures, nous sommes en modulation, et nous devons obtenir 14 JRTT. Que proposez-vous ?

Un Représentant – Direction : Concernant les RTT, la loi française fixe qu'il faut travailler 1 607 heures par an. Suivant les années, en fonction des jours fériés, les jours de RTT peuvent aller de 12 à 14,5. Or vous vous dite « nous ADF UTILITIES on vous emmerde » vous souhaitez 14 JRTT : cela signifie que vous ne vous placez pas au niveau légal.

Un représentant CFDT *[0h46'26]* : Je suis d'accord avec vous concernant les 1 607 heures, mais il n'existe pas une seule façon de calculer les RTT : on peut également prendre en compte le forfait et les RTT en heures. A l'époque, nous travaillions au forfait, et nous bénéficiions de 14 JRTT. Nous ne formulons donc pas une demande qui sortirait du cadre de la légalité.

Un représentant CFDT *[0h47'35]* : C'est le juge qui en décidera. Nous allons mener une action au tribunal, d'autant plus qu'une jurisprudence a été publiée en janvier. Nous attendons également la réponse de l'Inspection du travail. A l'heure actuelle, les personnels effectuent les mêmes heures qu'à Engie ; or à l'époque, ils bénéficiaient de 14 RTT, et ils en ont 12 aujourd'hui.

Un intervenant - Direction *[0h48'43]* : Les sujets qui ont été évoqués, c'est-à-dire les RTT, les postés, la prime nucléaire et la mutuelle, soit sont directement liés à l'accord de substitution, soit s'appuient sur des promesses qui ont pu être faites lors de l'intégration.

Sur cette base, le fait de travailler à l'intégration d'ADF Utilities au sein du CSC ne serait pas une mauvaise idée. Je vous propose de mettre en place des groupes de travail pour adresser les sujets sur lesquels nous ne nous entendons pas.

Un représentant CFDT *[0h54'20]* : Nous pourrions mettre en place un groupe de travail de négociation, mais en le nommant « *négociation sur un avenant.* »

Un intervenant - Direction *[0h54'41]* : J'ai bien compris que vous attendiez un avenant. S'agissant des RTT, est-ce qu'une notion de jours de fermeture des centres n'entrait pas en ligne de compte ?

Un représentant CFDT *[0h55'00]* : Si. Il y a une fermeture les jours fériés.

Un représentant CFDT *[0h55'07]* : Et la semaine du 15 août. Une modulation de cinq jours était prévue pour les nouveaux entrants, et de 14 pour les anciens. Les salariés devaient poser la moitié de leurs congés, voire les trois quarts, aux périodes de fermeture imposées.

Un représentant CFDT *[1h01'20]* : Je travaille à la maintenance. Plus de la moitié de mes collègues sont favorables à une grève, ce qui reflète un mal-être. De plus, tous les anciens quittent l'Entreprise. Dans le cadre des embauches, les 14 JRTT ont été mis en avant. Il faut éclaircir les choses, faute de quoi nous risquons de perdre des contrats.

Un représentant CFDT *[1h04'21]* : Pour ma part, je discute avec les managers, qui se trouvent eux aussi dans l'incertitude, ne serait-ce que pour les NAO. Ils ont besoin de rassurer les techniciens qui travaillent pour eux.

A la demande de la Direction, la séance est suspendue. Elle reprend à 10 heures 30.

Un Représentant - Direction: Nous vous proposons d'ouvrir des négociations en vue d'un avenant à l'accord de substitution pour avancer dans l'harmonisation des pratiques, en vue d'une éventuelle intégration dans le CSC. Les thèmes seront entre autres les différentes primes et l'organisation du temps de travail. Pour vous prouver notre bonne foi, nous nous engageons d'ores et déjà à augmenter la prime de poste à 10 €.

Un représentant CFDT *[1h18'13]* : Nous saluons le geste, qui répond à une demande que nous avions faite.

Un représentant CFDT *[1h21'17]* : Quand envisagez-vous cette négociation ?

Un représentant RH *[1h21'22]* : Nous reviendrons vers vous avec des dates.

Un représentant CFDT *[1h21'30]* : Et qui y participerait ?

Un Représentant - Direction : M. RAPEAUD et M. VEGLIA.

4. *POINT SUR LE CALENDRIER SOCIAL 2026 DU GROUPE ET DE NOTRE ENTITE*

Un intervenant - Direction *[1h22'45]* : Nous avons identifié les thèmes de négociation sur lesquels nous devons travailler en 2026. Nous pouvons déjà vous communiquer un calendrier macro.

Un représentant CFDT *[1h23'23]* : Ce sont surtout les thèmes que nous demandons : la mutuelle, le CET, etc.

QUESTIONS POUR LE RESPONSABLE DEPARTEMENT REMUNERATION ET AVANTAGES SOCIAUX

5. ***POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER LE TAUX ET LA REGLE APPLIQUES DEPUIS DEBUT 2025 POUR LES HEURES SUPPLEMENTAIRES AU-DELA DES 33H36 MINUTES POUR LES PERSONNES EN 2*12 ? NOUS ATTENDONS UN RETOUR DU SERVICE PAIE DEPUIS LE 12/02/2026***

6. ***LE PERSONNEL EN 2*12 TRAVAILLANT EN EQUIPE SUCCESSIVE ET CONTINUE DE 12H PAR QUART DOIVENT PASSER LES CONSIGNES EN-DEHORS DE LEUR POSTE. COMMENT DOIT ETRE POINTE CE TEMPS SUPPLEMENTAIRE ? ENVIRON 30 MINUTES PAR QUART ET PAR AGENT***

7. ***COMMENT SE FAIT-IL QUE LES PERSONNES TRAVAILLANT DE NUIT AIENT SYSTEMATIQUEMENT 2 MINUTES DE RETIREES SUR LA PERIODE MAJOREE A 15 % ENTRE 21H ET 6H DEPUIS DEBUT 2025 ?***

8. ***LES CP POSES SONT-ILS BIEN COMPTABILISES EN HEURES DE TRAVAIL EFFECTIF ? CES HEURES ENTRENT DANS LE CALCUL DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET DU TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES***

Ces points seront traités dans le cadre des négociations relatives à l'avenant.

9. ***POURRIEZ-VOUS NOUS APPORTER DES PRECISIONS SUR LES JOURNEES/DEMI-JOURNEES POSEES POUR ENFANT MALADE ET EN FAIRE LA DIFFUSION AUX SALARIES ?***

Un représentant CFDT *[1h24'54]* : Nous avons droit à six demi-journées pour enfant malade. Or un collaborateur qui souhaite poser sa demi-journée le matin ne peut pas poser une autre demi-journée l'après-midi ; il perd donc la moitié de sa paie.

Un intervenant - Direction *[1h28'35]* : Une journée pour enfant malade est prise en charge à moitié. Si vous souhaitez prendre une autre demi-journée, vous devez poser des CP ou des RTT.

Un représentant CFDT *[1h29'22]* : Voici l'extrait d'un mail écrit par un salarié : « *Je vais donc encore perdre une demi-journée de salaire ; je ne vois pas l'intérêt de ce congé enfant malade.* » Je le rejoins complètement.

Un représentant - Direction*[1h30'12]* : Je veux bien entendre que la pratique donne lieu à ce type de problématique : pour un salarié qui ne souhaite prendre qu'une demi-journée d'absence, le système ne fonctionne pas, car la convention collective prévoit une journée enfant malade entière.

Un représentant RH : Pour résumer, nous devons traiter les points suivants dans le cadre de l'avenant :

- ✓ L'harmonisation du temps de travail (avec les 14 jours de RTT) ;
- ✓ Les postés ;
- ✓ La mutuelle ;
- ✓ Une perspective d'intégration dans le CSC.

Un intervenant - Direction *[1h41'24]* : J'identifie deux points positifs à l'intégration au sein du CSC :

- ✓ Tous les thèmes qui ont été négociés au CSC en cinq ans ont été *upgradés* par le Groupe, et toutes les entités qui ont négocié en ont bénéficié de façon positive ;
- ✓ Cette intégration est de nature à favoriser un sentiment d'appartenance au Groupe.

10. QUESTIONS DIVERSES

- **Négociation relative à l'intéressement**

Un représentant RH : J'attends un retour de la direction financière. Nous devrions recevoir la validation du commissaire aux comptes sous peu.

Un représentant CFDT : Je vous remercie d'être venus aujourd'hui. J'espère que nous parviendrons à une intégration dans le CSC. Ceci étant, je m'interroge sur les leviers pour y parvenir, car M. VEGLIA nous a répété que les écarts entre ADF Utilities et ADF Nucléaire étaient très importants.

Un représentant CFDT *[1h47'12]* : En raison d'un manque de réactivité des services administratifs (Achats, etc.), nous avons perdu des chantiers, ainsi que de la crédibilité. Or aujourd'hui, sur le terrain, nous sommes mis en concurrence avec d'autres sous prétexte que nous sommes trop lents.

Les points à traiter ne se limitent pas à ceux que nous avons abordés aujourd'hui, et ne portent pas uniquement sur le pouvoir d'achat des salariés (équipement, etc.). D'autres sujets devront également être développés.

Un Représentant - Direction: Je suis prêt à organiser une réunion avec vous pour vous permettre d'exprimer vos interrogations et vos demandes d'amélioration sur les sujets qui vous prennent du temps (notamment le pointage).

Un Représentant RH : En tant que RH ADF Utilities, je remercie les élus et la Direction de s'être rendus présents aujourd'hui. J'espère que nos futurs CSE seront constructifs et que nous pourrons avancer sur les sujets de fond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par S. BOUCHER à 11h30.

Le President du CSE	Le secrétaire du CSE :
Jean-Marc VEGLIA	Pierre VASLIN

PROCHAINE REUNION :

- **5 mai 2026**